

Retraité(e)s CGT : Indigné(e)s mais pas Résigné(e)s

Journal à périodicité variable des Retraités et Préretraités CGT SAP 13. Syndicat des Activités Postales

55 av de La Rose La Brunette Bt ext D 13013 Marseille +---+ Tel : 04.91.11 60.95 Fax : 04.91.02.69.69

Courriel retraites.cgtposte13@hotmail.fr Site <http://retraites.cgtposte13.over-blog.com/>



De l'argent, il y en a !

Le plafonnement de l'impôt de solidarité sur la fortune (ISF) a privé les caisses de l'Etat de 1,077 milliard d'euros de recettes en 2015, un montant en hausse de 19 % sur un an

Et pourtant, vous ne prenez pas l'Argent des Riches, vous préférez venir prendre celui des Retraités !

Engie ex-GDF Suez a transféré 27 milliards d'€ au Luxembourg pour réduire sa facture fiscale.

Source AFP

De l'argent, il n'y en a pas pour nous ?

Apple est décidément le champion de la fraude fiscale. Les ventes des vingt et un magasins du groupe en France sont comptabilisées par une autre filiale que Apple France : Apple Retail, enregistrée à Cork en Irlande, où la fiscalité lui est plus favorable.

Ce mécanisme permet aujourd'hui à Apple de ne payer que 0,005 % (!) d'impôts en France, quand la plupart des petites entreprises de notre pays doivent payer 33 % d'impôts.

Il est urgent de mettre fin à un tel scandale. Un scandale mondial, car Apple vient d'être condamné à rembourser 13 milliards d'euros à l'Irlande.

Comme le font remarquer les frères Alain et Éric Bocquet, dont le livre « Sans domicile fisc » vient de paraître, « ces 13 milliards d'impôts impayés par Apple au peuple irlandais correspondent au financement de vingt hôpitaux à 650 millions d'euros chacun ! »



L'encadrement des ressources financières de la Sécurité Sociale, des hôpitaux publics, ne permet pas de répondre aux besoins de santé grandissants des gens; nous sommes tous concernés.

Un service public du médicament permettrait de stopper l'inflation actuelle du coût des médicaments, injustifiée et insupportable.

Faisons grandir cette revendication du SERVICE PUBLIC DU MEDICAMENT !

voir article Page 2
C'est quoi cette gabegie



Mobilisation le 8 novembre 2016

Ne nous laissons pas voler notre Protection Sociale !

rendez-vous 10 H 30 - Vieux Port - Marseille

C'est quoi cette gabegie médica...menteuse ?

Dans le domaine de la santé les besoins sont grandissants pour prévenir la maladie, prodiguer les soins nécessaires qui sont plus importants et plus coûteux avec l'âge.

Les progrès scientifiques et médicaux permettent d'améliorer l'état sanitaire, de soigner des maladies jusque-là incurables, ce qui nécessite des ressources en augmentation. Ce qui se dessine hélas, c'est une politique de l'offre de la part de la Sécurité Sociale, offre encadrée par une enveloppe financière ce qui est en totale opposition avec la réponse aux besoins. Les plus touchés seront les retraités.

Restera pour les fortunés la possibilité de contracter des complémentaires santé à des niveaux plus ou moins élevés, les grandes compagnies d'assurance les attendent.

Nous ne pouvons pas accepter la fin de l'égalité de traitement devant la maladie c'est contraire à la devise républicaine. La solution c'est la prise en charge des soins de santé à 100% par la S.S.

Là ne s'arrêtent pas les inquiétudes.

Les innovations thérapeutiques se sont multipliées dans la lutte contre le cancer mais les médicaments atteignent des prix prohibitifs. L'industrie pharmaceutique exploite la détresse des gens pour réaliser des marges colossales, jusqu'à plus de 20%, pour engraisser ses actionnaires. Les grands laboratoires fixent le prix des médicaments non pas en fonction du prix de revient mais en fonction de la capacité qu'ils attribuent à un pays pour le financer, c'est la loi de l'offre et de la demande.

Les Etats ont des moyens pour mettre un terme à cette escalade folle et immorale: le recours à la licence d'office qui consiste à contourner les brevets. Un service public du médicament s'impose et la nationalisation des grands laboratoires français doit être envisagée.

Il y a urgence : au train actuel les dépenses liées au traitement des cancers doubleraient d'ici 5 ans environ. Notre Sécurité Sociale ne pourrait pas supporter un tel effort.

Que faut-il attendre du congrès des retraités CGT?

L'Union confédérale des retraités CGT va tenir son 11e congrès du 13 au 17 mars 2017 à Bordeaux.

Nous avons recueilli l'avis de François Thiery-Cherrier, secrétaire général de l'UCR-CGT.

Quels sont les thèmes de discussion qui seront soumis aux délégué-e-s ?

François Thiery-Cherrier : *Je pense que nous débattons des sujets qui préoccupent les retraités en ce moment : le pouvoir d'achat, le niveau des pensions et des retraites. Nous aurons aussi à discuter de la continuité syndicale du syndiqué actif au syndiqué retraité, du renforcement de nos organisations et de la pertinence de notre outil syndical pour aller à la rencontre des retraités aussi bien professionnels que territoriaux.*

Et de façon plus générale : comment obtenir un véritable statut du retraité ? [...] Autre préoccupation, la paupérisation grandissante d'une partie des retraités. Enfin, n'oublions pas que le congrès se tiendra à la veille du premier tour des élections présidentielles, et les retraités ne sont pas indifférents à la situation poli-



tique du pays, notamment avec la menace que représente l'extrême droite.

Comment se prépare le Congrès ?

François Thiery-Cherrier : *[...] Nous allons tenir neuf réunions décentralisées*1 avec un seul thème à l'ordre du jour : à la suite de la résolution du 51e Congrès confédéral[...] comment ils peuvent assumer leur rôle, non pas comme une force d'appoint, mais comme une organisation aux revendications spécifiques qui développe son activité en lien avec les actifs[...]*

Ces débats nous permettront de dégager des propositions concernant, par exemple, le rôle que nous pourrions jouer dans les comités régionaux de la Cgt. Dans ce sens, nous avons invité à nos débats les unions départementales et les syndicats d'actifs.

Tu as parlé de paupérisation de certains retraités. Nombre d'entre eux sont effectivement en difficulté. Mais L'UCR

est-elle capable de porter les revendications de l'ensemble des retraités ?

François Thiery-Cherrier : *Elle est capable de porter les revendications qu'elle connaît, là où elle existe. On sait qu'il y a des déserts syndicaux et c'est vrai aussi chez les retraités. Il faut être lucide : on ne peut prétendre représenter réellement le monde des retraités. En particulier, nous sommes peu représentatifs des petites pensions où l'on trouve peu de syndiqués à la Cgt.*

Malgré ces difficultés, l'UCR est très présente sur le front des revendications, son action a permis d'initier et de maintenir depuis des années maintenant une intersyndicale forte de revendications communes. Cela doit nous permettre de nous ouvrir plus largement aux autres organisations et associations de retraités sur des sujets ponctuels. Chaque fois que nous adoptons cette démarche, nous obtenons des résultats et nous devons poursuivre pour construire un grand mouvement revendicatif de retraités dans notre pays.

(Extrait de Vie Nouvelle)

***1 Réunion à Marseille prévue le 26 janvier 2017.**

La Poste : Société de services gratuits devenus payants !



Les temps changent pour La Poste. Avant, le facteur les faisaient gratuitement et avec le sourire ces services de proximité à destination des personnes âgées.

C'est ainsi que d'ores et déjà, dans certaines campagnes, les facteurs assurent un rôle de « surveillance » des aînés. En partenariat avec des mairies, les postiers deviennent en quelque sorte des senti-

nelles, et veillent sur les anciens en vérifiant régulièrement que tout va bien, qu'ils ne manquent de rien, qu'ils s'alimentent, qu'ils ne soient pas tombés, etc. Ils peuvent aussi livrer des courses ou des médicaments.

Avant, ils faisaient tout cela GRATUITEMENT tout en livrant le courrier !.

Désormais, ces prestations auprès des anciens sont « rémunérables » !

Depuis quelques semaines, La Poste propose ce type de services directement auprès du grand public **par le biais d'abonnements** prévoyant la visite du postier 2, 4 ou 6 fois par semaine auprès des personnes âgées (auparavant, ces services étaient réservés aux collectivités locales). Mais leur rôle ne s'arrête pas là, puisque ces derniers doivent ensuite rendre compte aux familles de l'état de la personne âgée.

Compter 55 euros par mois pour deux visites hebdomadaires. Pour 6 visites par semaine (une par jour sauf le dimanche), le forfait s'élève à **135 euros par mois**. Bon, vous avez quand même droit à la réduction d'impôts sur les services à la personne (50% des sommes engagées)

Et c'est tant mieux...

Dans un premier temps, nous nous étions émus (et pire) du nombre de postier(e)s qui se sont suicidé(e)s ces derniers temps ! Et ... « nous avons constitué un collectif, de postier(e)s révolté(e) par cette situation. Nous avons décidé de nous adresser à l'ensemble des Organisations Syndicales de la Poste ainsi qu'à la presse, afin que tout soit engagé pour mettre un coup d'arrêt à cette vague de suicides qui n'est pas sans rappeler la situation à France Télécom il y a quelques années. »

Après quelques tâtonnements, la presse a d'abord commencée à s'emparer de l'affaire, les Organisations Syndicales à sortir de leur réserve (conférence de presse, tract et appel au Personnel)et la Poste après avoir pratiquée le déni (*il n'y a eu que 3 suicides reconnus en CHSCT alors que ce sont plusieurs dizaines recensés par nos soins !*) et la provocation (La Poste est une grande entreprise de main d'œuvre qui compte 260.000 collaborateurs se justifie -telle. Si l'on comprend bien Mme Exbrayat, DRH de la Branche Courrier, la transformation d'une entreprise s'accompagne inévitablement de dommages collatéraux), La Poste donc, s'est finalement sentie obligée d'ouvrir des négociations « sur le métier et les conditions de travail des Facteurs et leurs encadrants.-

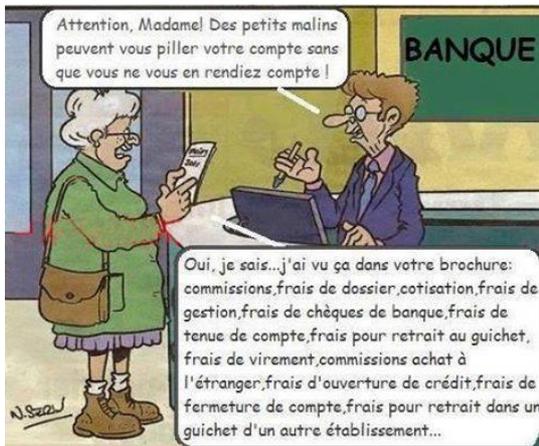
...si on a réussi à faire bouger les choses !

Nous estimons que c'est une première victoire qui doit trouver des prolongements dans les services et dans les luttes pour que ces négociations prévues par la Poste ne restent pas « Lettre morte » comme les conclusions de la moribonde « Commission du grand dialogue de La Poste » du cédétiste Jean Kaspar !

LA POSTE Contre-feu ou prise de conscience ?

La Poste a annoncé mardi, à la surprise générale, le lancement d'une négociation sur le métier et les conditions de travail des facteurs et de leurs encadrants, à la suite d'une inquiétude sociale grandissante. « L'entreprise lance dès ce mois d'octobre une négociation nationale avec les organisations syndicales sur les métiers et les conditions de travail des facteurs et des encadrants au sein de ses activités services-courrier-colis », précise un communiqué du groupe.

synd La Marseillaise ar
l'AFI 12.10.2016 e pas
en être informées. La Poste



Le Tout Image

ou la magie des photos.



Les Sans Dents veulent voir la vie à pleines mirettes



C'est une batterie de mesures destinée à désengorger les cabinets d'ophtalmos. Désormais, en vertu d'un décret d'application de la loi de modernisation du système de santé du 26 janvier 2016 :

1- Les opticiens sont autorisés renouveler et adapter la prescription de lentilles de contact. Les patients devront fournir une ordonnance de moins de trois ans (un an pour les moins de 16 ans).

Il faudra également que l'ophtalmologiste ne s'y soit pas opposé dans sa prescription.

2- Les opticiens peuvent, en cas d'urgence, délivrer des lunettes correctrices sans ordonnance. En cas de perte ou de bris des verres correcteurs d'amétropie (myopie, astigmatisme ou hypermétropie), l'opticien-lunetier peut donc délivrer de nouvelles lunettes. Le décret précise que ce sera possible "lorsque l'urgence est constatée et en l'absence de solution médicale adaptée

Gardarem lou moral!



Ordre du Jour du 10/11/16

- Remettre en ordre de marche notre Section après plusieurs départs du Bureau.
- Après le 15 et le 29 sept, le 16 oct.. après Fabrégoules quelle activité ?
- Ile de Ré : compte-rendu.
- Divers.